



tableau de bord du vétérinaire chef d'entreprise

Indices et repères économiques

- **Évolution de l'activité canine** (source : Panelvet) :

- mensuelle (juillet 2014 par rapport à juillet 2013) : + 3,0 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps,
- sur un an (août 2013 - juillet 2014) : + 5,6 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps.

- **Évolution de l'activité Productions animales** (source : Panelvet) :

- mensuelle (juillet 2014 par rapport à juillet 2013) : - 3,8 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps,
- sur un an (août 2013 - juillet 2014) : - 0,1 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps.

- **Évolution du marché des produits de santé animale*** (source : AIEMV*) :

- trimestrielle : + 3,88 % au 1^{er} trimestre 2014 par rapport au 1^{er} trimestre 2013 (évolution hors petfood), + 1,78 % pour le petfood seul,
- sur un an : + 1,16 % en 2013 par rapport à 2012 (= marché total ; pour le marché hors petfood : + 1,04 % ; pour le petfood seul : + 5,55 %), après + 4,13 % en 2012 par rapport à 2011 et + 6,39 % en 2011 par rapport à 2010.

- **Inflation** (ensemble des ménages hors tabac, source : Insee) : + 0,5 % en août 2014 ; + 0,4 % sur les douze derniers mois (septembre 2013 à août 2014).

- **Valeur de l'AMO et de l'AMV**** : AMO (valeur de référence qui peut être utile à l'évaluation des honoraires) = 14,08 pour 2014 (elle était de 13,99 pour 2013, soit une augmentation de 0,64 %) ; la valeur de l'AMV de 2013 (13,85 euros hors taxe) est reconduite à l'identique en 2014 (valeur utilisée

par l'État pour la rémunération des vétérinaires mandatés).

Emploi salarié

- **Valeur du point pour la rémunération du personnel auxiliaire et vétérinaire** : 14,45 euros depuis le 1^{er} janvier 2014 ; elle était de 14,25 euros en 2013 (soit une augmentation de 1,40 %) (grilles des salaires disponibles sur le site www.snvel.fr).

- **Valeur du Smic** : 9,53 euros/h ou 1 445,38 euros/mois depuis le 1^{er} janvier 2014 (au lieu de 9,43 euros/h ou 1 430,22 euros/mois en 2013). ■

Ce tableau de bord est publié dans chaque première édition du mois.

* Ventes de produits commercialisés par les ayants droit adhérents de l'Association interprofessionnelle d'étude du médicament vétérinaire (AIEMV) : médicaments vétérinaires (produits soumis à AMM) mais aussi produits de santé animale hors AMM (produits d'hygiène, petfood, parapharmacie...).

** AMO : acte médical ordinal (fixé par l'Ordre des vétérinaires) ; AMV : acte médical vétérinaire (fixé par l'État).

Chiffre du mois : 56 % des élus des CRO exercent dans des structures à 3 vétérinaires ou plus

VALOVET

Faut-il être représentatif pour être représentant ? A première vue, le profil moyen des élus aux conseils régionaux de l'Ordre (CRO) en mai dernier n'est pas représentatif des quelque 17 400 inscrits à la noble institution (voir tableau).

Doit-il l'être ? Tout dépend à vrai dire des critères retenus et de leur impact sur le rôle de conseiller, que ce soit dans la représentation, l'analyse ou la décision.

Vaut-il mieux le recul du vécu ou le regard neuf ? D'aucuns auraient aimé qu'on compare également l'âge, l'école d'origine, le nombre de gardes annuelles et pourquoi pas le revenu moyen...

Cause ou conséquence ? Etre ou avoir ? L'évidence d'une indispensable représentativité des élus paraît finalement discutable. Quoique... ■



Réagissez sur
info@depecheveterinaire.com

Profil des élus aux conseils régionaux de l'Ordre comparé à celui de l'ensemble des vétérinaires inscrits

	Elus aux CROV	Inscrits à l'Ordre
Nombre	144	± 17 400
Sexe ratio H/F (%)	72 / 28	55 / 45
Type d'exercice (%)		
- salarié	7	36
- collaborateur libéral	2	4
- libéral individuel	13	19
- libéral associé	78	41
Forme juridique (%)		
- individuels	13	50
- SEP/SDF	16	7
- SCP	33	19
- SEL	38	24
Taille de la structure (%)		
- 1 diplôme	9	50
- 2 diplômes	35	30
- 3 diplômes	26	10
- 4 diplômes	13	6
- ≥ 5 diplômes	17	4
Activité principale (%)		
- animaux de compagnie	66	61
- animaux de rente	29	27
- équine	3	7
- autres	2	5

Valovet

Source : Revue de l'Ordre, n°53 p 26 (08/2014), et Rapport annuel 2013, pages 10 à 13.

Nouveau rattachement de l'Agence européenne du médicament : critiques de Prescrire

SOCIÉTÉ

Les revues *Prescrire* et *British Medical Journal* critiquent, dans une lettre ouverte commune du 16 septembre, la décision récente du président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, de « rattacher à nouveau la politique du médicament et l'Agence européenne du médicament (EMA) à la direc-

tion générale Entreprises » de la Commission.

Son prédécesseur Manuel Barroso avait fait le chemin inverse en 2009, en faisant passer l'EMA à la direction générale Sanco (santé et consommateurs) plutôt qu'à la direction générale Entreprises.

Pour les deux revues, c'est un « incompréhensible retour en arrière ». « Pour assurer une politique équilibrée, il faut que l'EMA soit

davantage sensible aux intérêts des patients et à la protection de la santé publique », expliquent-elles, en demandant à Jean-Claude Juncker de revoir sa position.

Plus pragmatiques, certains responsables professionnels attendent que le président de la Commission européenne dévoile sa politique de santé publique plutôt que de la juger sur un détail. **M.J.**